

## CHÂTEAU, BOURG CASTRAL, VILLENEUVE. LA GENÈSE D'UNE AGGLOMÉRATION SECONDAIRE, COUCY-LE-CHÂTEAU (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

Claire MABIRE LA CAILLE \*

La commune de Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne) est célèbre pour les ruines qui subsistent du prestigieux château que les sires de Coucy ont édifié au début du XIII<sup>e</sup> siècle (MESQUI, 1990). Une importante bibliographie a été consacrée à ce « monstre » de l'architecture militaire médiévale mais très peu d'auteurs ont abordé l'histoire de la ville qui s'est développée à ses abords et dont l'enceinte est contemporaine du château (1). Il est vrai que la destruction par les Allemands de la ville, en mars 1917, a entraîné la disparition du fonds d'archives municipales dont il ne reste qu'un inventaire (SOUCHON, 1901) et que les archives départementales ont souffert lors de la dernière Guerre mondiale. Le recours à l'analyse architecturale des bâtiments existants s'avère, lui aussi, réduit, du fait de la destruction allemande (2). La documentation disponible pour une étude de la ville médiévale est donc particulièrement lacunaire, néanmoins une restitution de l'évolution topographique de Coucy au Moyen Âge peut être tentée grâce aux quelques documents qui ont échappé aux massacres du XX<sup>e</sup> siècle: le plan cadastral de 1829 conservé à la mairie de Coucy et plusieurs copies de documents médiévaux et modernes provenant du fonds de l'abbaye voisine de Nogent et des publications d'érudits locaux antérieures à 1917.

### UN PLAN PARLANT: LE PLAN CADASTRAL DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

#### UN BÂTI MÉDIÉVAL FANTÔME

Avant le démantèlement de la ville en 1917, Coucy avait déjà connu d'autres destructions qui avaient gravement endommagé son « parc immobilier » ancien: sièges et pillages lors de la Guerre de Cent Ans (3) et des guerres de Religion (4), prise de la ville, le 10 mai 1652, par l'armée du maréchal d'Estrées où quarante maisons sur quatre-vingts furent alors démolies (GRÉGOIRE, 1846, p. 70 ; MELLEVILLE, 1865, p. 152). Ces faits de guerre expliquent le peu de bâti médiéval identifiable sur les documents iconographiques modernes et contemporains parvenus jusqu'à nous, notamment sur les cartes postales antérieures à 1917. Les

architectures représentées ou photographiées remontent, pour la plupart, à l'époque moderne et principalement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Seuls, les témoignages de quelques érudits du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle et deux ou trois cartes postales nous permettent de saisir de façon fugace la présence médiévale: la maison de l'abbaye de Nogent construite à proximité de la porte de Soissons, avec sa très belle cave datée du XIII<sup>e</sup> siècle (5) ; la maison contiguë à l'hôtel de "La Pomme d'Or" (6) dont les linteaux des fenêtres étaient de style flamboyant (LEFÈVRE-PONTALIS, 1909, p. 38) ; une maison dans la rue de La Longue Paume dont un angle était orné d'une statue en pierre de la Vierge du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle (DUFOR, 1910, p. 34) ; une autre, dans la rue de Barbançon (partie sud de l'actuelle rue du Pot-d'Étain) qui possédait sur sa façade une statue similaire (DUFOR, 1910, p. 34) ; l'ancien "Café de l'Hôtel-de-Ville" (ancienne maison Parent) dont les photographies révèlent une architecture médiévale (7). La moisson est bien maigre. Heureusement, il

(1) - Indépendamment des quelques allusions faites à propos de la ville dans la plupart des ouvrages qui traitent de Coucy, seuls deux auteurs se sont intéressés à l'agglomération coucyssienne: Théophile Grégoire en 1846 et le chanoine Étienne Dufour en 1910.

(2) - Les Allemands ont épargné une seule villa parce qu'elle aurait abrité le Komprinz.

(3) - En novembre 1388, Enguerrand VII obtient du roi l'établissement de deux foires franches pour les habitants de Coucy car « lesquels ville et chastel, et par especial la ville, ont esté n'a pas longtemps par trois fois comme tous ars et détruis par le feu » (MELLEVILLE, 1865, p. 294-295 ; DE SARS, 1931, p. 210); la ville fut prise encore en 1411 (TOUSSAINTS DU PLESSIS, 1728, p. 108-109), 1419 (TOUSSAINTS DU PLESSIS, 1728, p. 109 ; DE SARS, 1931, p. 186) et changea plusieurs fois de mains entre 1423 et 1430 (TOUSSAINTS DU PLESSIS, 1728, p. 110).

(4) - Ville prise et pillée par les Calvinistes en 1567 (DE SARS, 1931, p. 186).

(5) - Cette maison se dressait sur le bord sud de la rue des Vivants (DUFOR, 1910, p. 33).

(6) - E. Lefèvre-Pontalis mentionne aussi une maison du XIII<sup>e</sup> siècle située près de la porte de Soissons en laquelle il faut sans doute reconnaître la maison de l'abbaye de Nogent.

(7) - Cartes postales trouvées dans la collection de Madame Lefèvre-Tranchard, ancien maire de Coucy, qui l'a aimablement mise à notre disposition.

\* Maître de conférences en Archéologie du Moyen Âge, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 51, rue de Dammarie F - 77000 MELUN

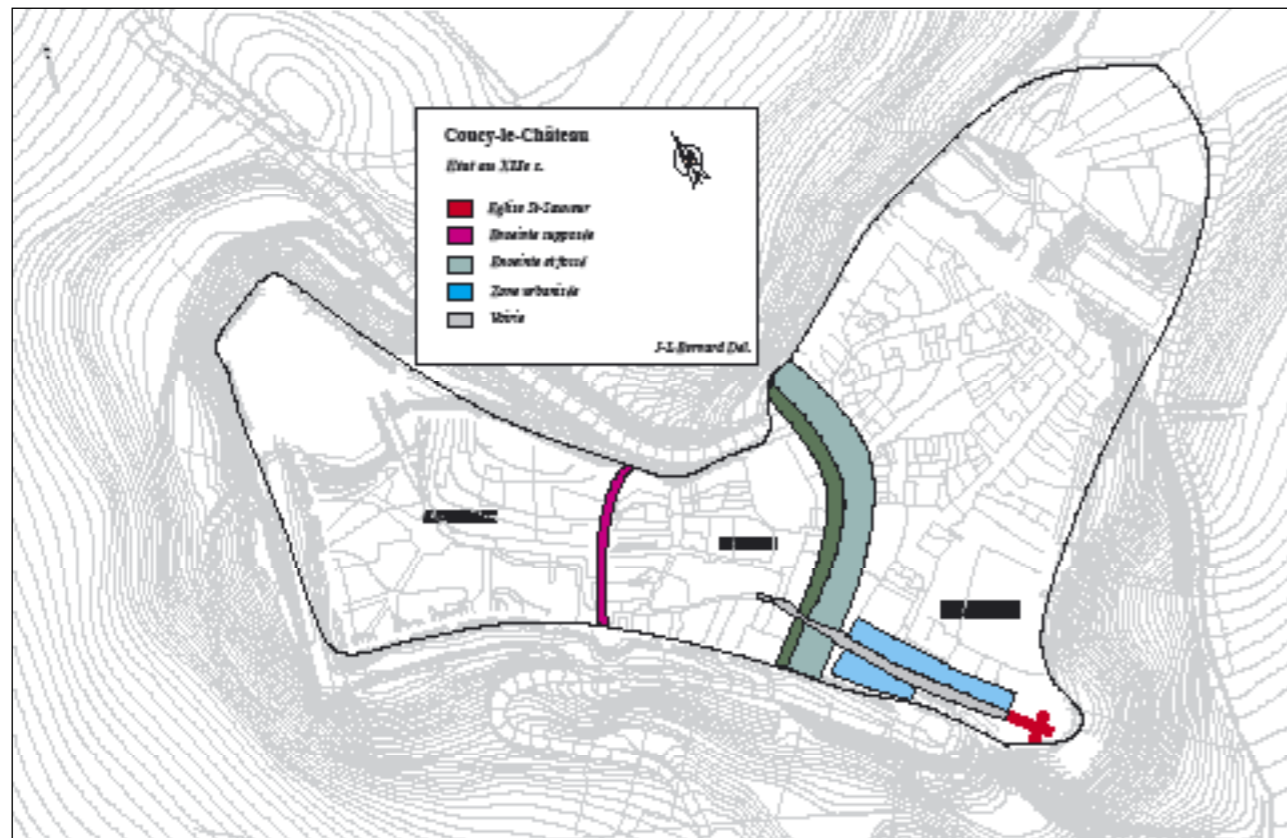


Fig. 1 - plan de la ville et du château au XIII<sup>e</sup> siècle

qui ont été réalisés en grand nombre dès le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle sur tout le territoire national (8), ce plan témoigne – pour le moins – d'un réseau viaire d'époque moderne. L'analyse a été menée en confrontant le tracé des rues représentées sur ce plan avec les données archivistiques d'époque médiévale.

#### UN SITE BIEN LISIBLE

Coucy occupe un promontoire rocheux en forme de croissant orienté ouest-est qui est entouré au nord, à l'ouest, au sud et au sud-est par des pentes abruptes et qui s'ouvre, au nord-est, sur un vaste plateau. Le plan cadastral offre une vision assez précise des fortifications du château et de la ville telles qu'elles furent établies au XIII<sup>e</sup> siècle : le tracé des remparts s'y lit aisément d'autant qu'il n'a subi aucune modification depuis.

Le château, de plan trapézoïdal, occupe l'extrémité occidentale de cet éperon. Devant lui, au sud et au sud-est, se développe une vaste basse-cour qui s'étend jusqu'à un resserrement naturel du promontoire, dans le sens nord-sud, que les architectes du XIII<sup>e</sup> siècle ont barré d'une courtine munie d'une porte d'entrée monumentale (la porte Maître-Odon) et d'un fossé très large. Des fouilles récentes ont montré que cette courtine reposait sur des fondations plus anciennes (DUREY-BLARY, 1998, p. 16). Il est possible que l'emprise castrale immédiatement antérieure à l'ensemble

du XIII<sup>e</sup> siècle ait déjà couvert la même superficie et que les travaux du XIII<sup>e</sup> siècle soient uniquement une reconstruction en pierre au goût du jour et non un agrandissement du château et de sa basse-cour. Cependant, il est difficile d'aller plus avant dans cette hypothèse en raison de l'étroitesse de la fouille entreprise. Il convient seulement de noter que cet endroit du promontoire est celui où se trouve la plus petite largeur entre les deux versants opposés et qu'il s'agit de l'endroit idéal pour y construire un rempart de barrage, quelle que soit l'époque. Bien que presque totalement remblayée, l'emprise du fossé est perceptible sur le plan cadastral par le biais des longues parcelles en lanière qui ont été aménagées sur son comblement et qui, axées perpendiculairement à la courtine, viennent buter sur elle. La rue Maître-Eudon limite, à l'est, cet ancien ensemble fossoyé (9).

(8) - Une seule modification des rues de Coucy est connue à l'heure actuelle : il s'agit de la suppression de la partie de la rue Maître-Eudon qui faisait retour, au nord, parallèlement à la rue du Château. Cette portion de voie a été cédée par la Ville à l'hospice de Coucy, en 1903, afin d'agrandir l'emprise hospitalière (ADA, S 6978).

(9) - Bien qu'il s'agisse du même toponyme, deux graphies différentes ont été employées localement pour désigner la porte et la rue voisine.

À l'orient de cette emprise castrale se développe la ville enserrée dans des murs qui suivent le rebord du promontoire jusqu'au nord-est où ils traversent le plateau pour fermer l'espace urbain. Ces remparts sont flanqués de tours et dotés de trois portes : la porte de Laon, porte principale de l'agglomération qui s'ouvre, au nord-est, sur le plateau ; la porte de Chauny, ancienne porte de Gommeron, aménagée dans la courtine nord, et la porte de Soissons, ancienne porte d'Étrelles, qui a été percée au sud-est, près de l'église paroissiale Saint-Sauveur (TOUSSAINTS DU PLESSIS, 1728, p. 3). Outre l'église Saint-Sauveur assise sur un petit éperon rocheux au sud-est du site, le plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle localise – à l'aide d'une couleur grise alors que le bâti courant est rose – deux autres édifices : l'hôtel de ville qui borde à l'occident la place de Haut (actuelle place de l'Hôtel-de-Ville) et la gendarmerie – installée dans les locaux de l'ancien hôtel-Dieu (DUFOUR, 1910, p. 103) – implantée en extrémité d'îlot, sur une parcelle traversante, entre les rues des Épousées et de l'Église (actuelle rue du Gouverneur).

#### DES ANOMALIES DANS LE TRACÉ DES RUES

L'analyse de ce plan cadastral révèle immédiatement plusieurs anomalies dans le tracé des rues.

Au-delà de l'ensemble militaire (château et basse-cour) défini au XIII<sup>e</sup> siècle, trois vastes zones sont perceptibles :

- la portion de terrain qui s'étend de la rue Maître-Eudon jusqu'à la place de Haut où les vastes parcelles dominent et qui se voit ceinte, à l'orient, par plusieurs rues se suivant et dessinant un arc convexe orienté nord-sud : la rue du Major, la rue de la Ville (actuelle partie sud de la rue du Pot-d'Étain) et la rue des Épousées ;
- la zone qui s'étend autour de la place de Haut, se caractérisant par un parcellaire plus fragmenté et par une domination de la ligne droite, tant dans le tracé des rues que dans celui des limites parcellaires ;
- l'espace qui se dresse au nord du précédent, autour de la place de Bas (actuelle place du Marché), où règne aussi – à l'exception du tracé de la rue Traversière et de ses abords qui offrent un aspect sinueux – la ligne droite et les petites parcelles.

Ces trois espaces, qui sont circonscrits dans l'emprise de l'enceinte urbaine, réalisée également au début du XIII<sup>e</sup> siècle (FAUCHERRE & SAUREREAU, 1994) ont, chacun, leur propre identité et donc leur propre histoire. Tous les trois offrent un plan préétabli en liaison avec une place à la seule différence que dans le cas de la première zone décrite, la place n'est pas en position centrale, alors que dans les deux autres cas, la place est le noyau du plan urbain (fig. 2). Ces trois zones formaient encore, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des quartiers bien différenciés (fig. 3). En effet, lorsque la Ville décide le 7 juillet 1775 d'instaurer des milices bourgeoises, il est porté « création de trois compagnies de milice bourgeoise (une autre comprendra les faubourgs et

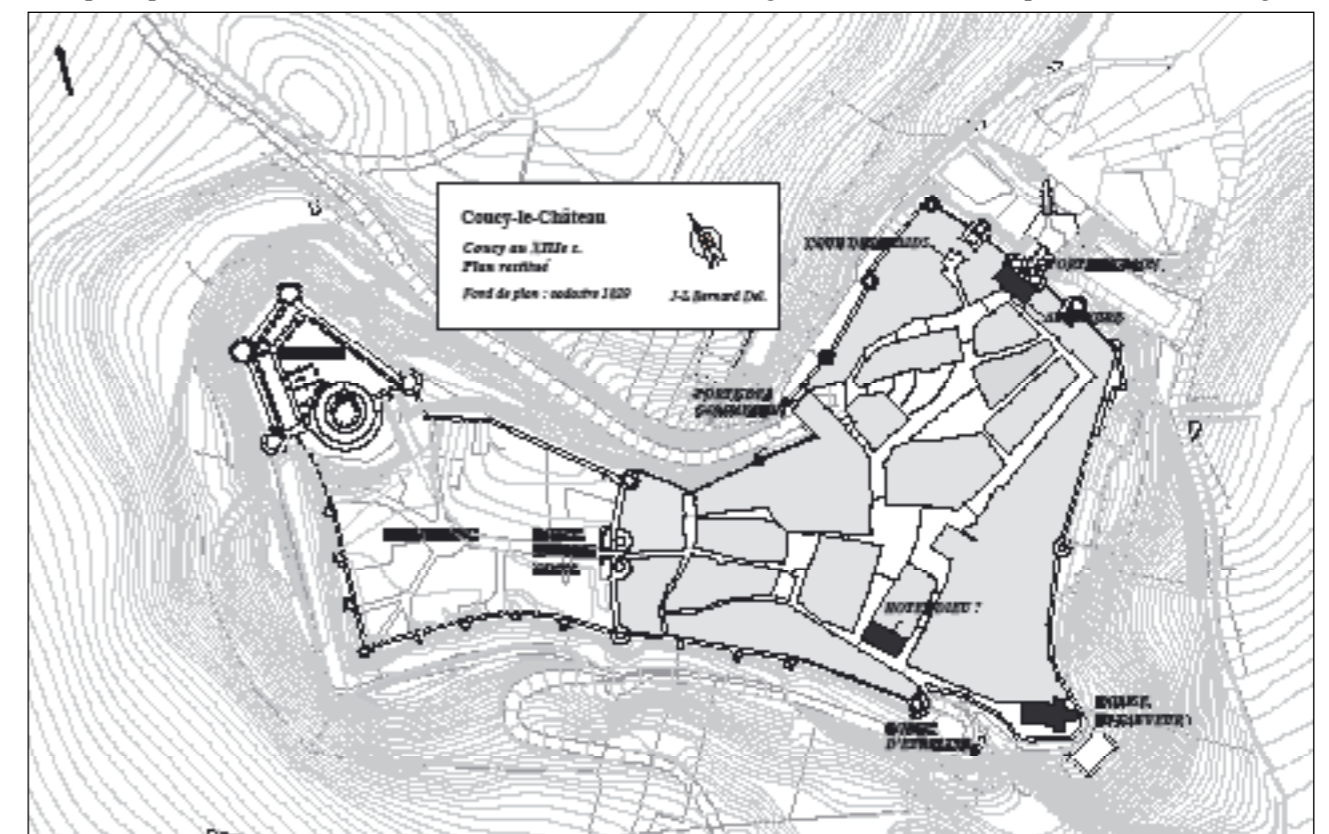


Fig. 2 - plan reconstitué de la ville du XIII<sup>e</sup> siècle avec les principaux édifices



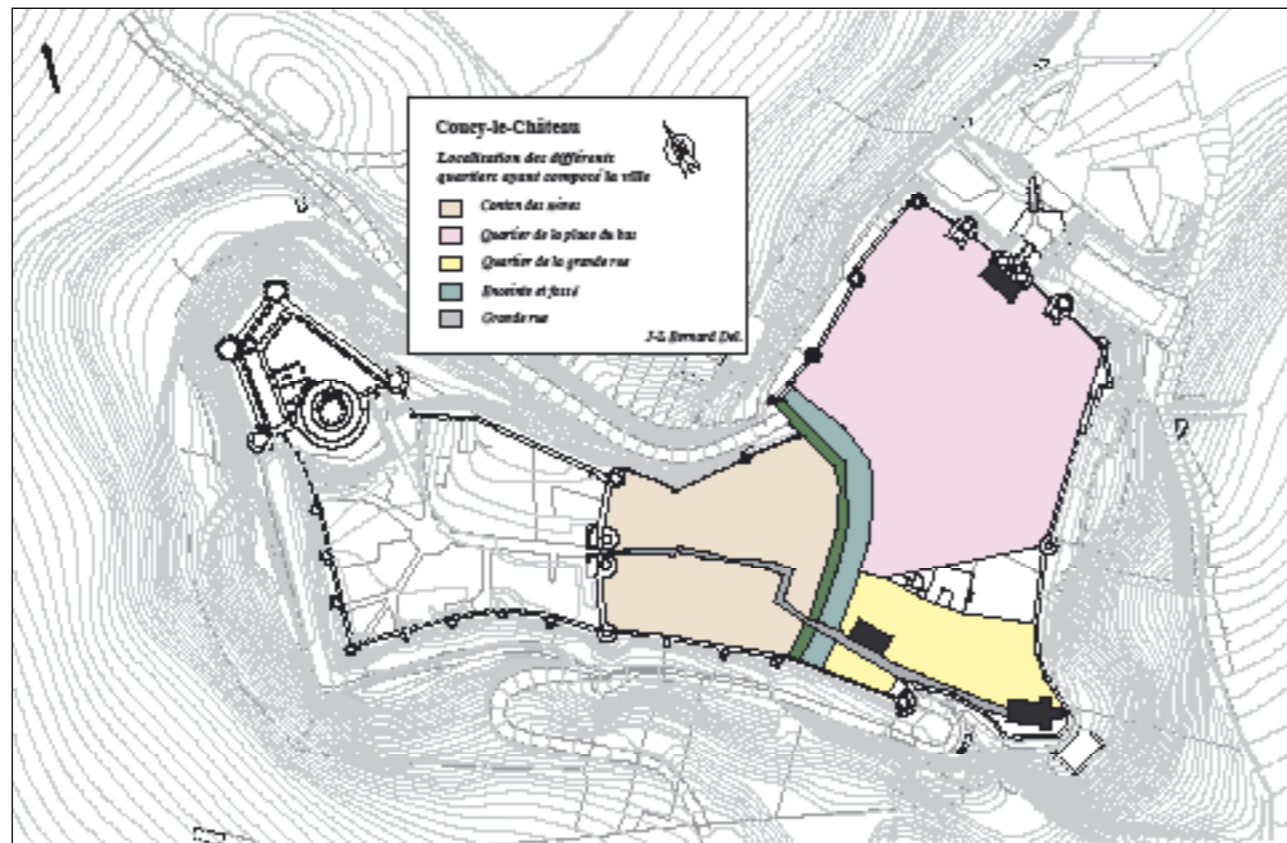


FIG. 3 - La commune du XIII<sup>e</sup> siècle avec ses différents quartiers

banlieue) ayant chacune leur drapeau ; les capitaines nommés sont M. Gandelot, notaire, pour la compagnie de la Grande Rue, M. Scellier, grenetier ancien au grenier à sel, pour la compagnie de la place de Bas, M. Lescot, contrôleur ancien audit grenier à sel, pour celle du canton des Mines, M. Carette, maître de poste à La Feuillée, pour celle de la banlieue » (SOUCHON, 1901, supplément 779). Le quartier de la place de Bas correspond, bien évidemment, à l'actuelle place du Marché et à ses environs. Le canton des Mines est localisé par le toponyme « les Mines » qui qualifie, en 1859, l'emprise du fossé de la basse-cour du château (GRÉGOIRE, 1861, p. 24) et qui se retrouve sur le plan de la ville publié par le chanoine Dufour en 1910 : il s'agit donc de la première zone déterminée, celle située entre la courtine de la basse-cour du château et la place de Haut. Enfin, le canton de la Grande Rue doit être identifié avec les environs de la place de Haut. En effet, la Grande Rue peut être assimilée sans peine à la rue qui fixe les édifices importants de la ville, c'est-à-dire celle qui, venant de Saint-Sauveur, se dirige vers le château et sur laquelle, d'une part, se greffe l'hôtel-Dieu et, d'autre part, s'axe le parcellaire environnant. Cette hypothèse est renforcée par la description qu'en donne Théophile Grégoire, en 1846, qui la qualifie de « rue de ronde » parce qu'elle longe les remparts : « Devant l'Église, au couchant, s'ouvre – directement – la rue de ronde qui marche à côté des remparts et qui traverse le quartier (...), la route tourne sur la place du Grenier à Sel (10) et même (sic) à l'entrée de la cour

qui devance l'ancien Manoir » (GRÉGOIRE, 1846, p. 33-36). Cette Grande Rue, suivait donc les rues actuelles de l'impasse Saint-Sauveur, la rue des Vivants, la rue de l'Hôtel-Dieu et la rue du Château. Quant à la banlieue – qui était la zone périphérique à la ville sur laquelle le maire et les jurés exerçaient les mêmes pouvoirs qu'à l'intérieur de l'enceinte urbaine – elle se développait, en 1548, sur une largeur de quarante pieds : « Item ont pareillement à l'entour de la dite communauté une Banlieue qui s'étend et circuit la dite communauté, laquelle Banlieue a et doit avoir quarante pieds de large et au-dedans de laquelle, iceux Maire et Jurez ont la juridiction et police devant dite » (DUFOR, 1910, p. 97). La banlieue de Coucy couvrait donc, au début de l'époque moderne, un terrain d'une largeur d'environ 13 mètres périphérie de la ville, ce qui peut correspondre à l'emprise du fossé défensif (11).

(10) - Actuelle place de l'Hôtel-Dieu (GRÉGOIRE 1846, p. 35).

(11) - Cette distance paraît bien petite d'autant que dans les coutumes de Coucy, publiées en 1630, il est question d'une banlieue large d'une lieue – soit 3,898 km – autour de la ville (BURIDAN, 1630, p. 1102). À Coucy, le pied vaut 0,324839 m et la lieue, 3,898 km (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 1804-1805, p. 8-9).

## UNE ENCEINTE INCONNUE

La ligne incurvée qui limite à l'est la première zone décrite est due, pour Théophile Grégoire, l'érudit coucyssien de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à un « ancien fossé creux qui, de la porte de Gommeron en s'arquant devant l'Hôtel de Ville, allait par la rue des Épousées jusqu'au rempart qui formait les limites de la ville primitive, et soutient, aujourd'hui, des demeures encore chancelantes et mal assurées sur les terres vacillantes de sa surface » (GRÉGOIRE, 1846, p. 34-35). Il précise plus loin que « lors des fondations de l'Hôtel de Ville (12) et d'une maison contre les remparts, on trouva, dans le fond du fossé, de la paille et des bois de cerf » (GRÉGOIRE, 1846, p. 35). Pour lui, il s'agissait d'un rempart construit par les « premiers habitants qui se retirèrent sur la montagne, pour servir d'enceinte à la ville primitive, et fortifié par les Romains » (GRÉGOIRE 1846, p. 34). L'incurvation du tracé des rues confirme l'existence d'un élément de barrage à cet endroit. Qu'il s'agisse d'un fossé est très possible compte tenu du fait que Théophile Grégoire surveillait tout ce qui se passait dans la ville et le château en tant que membre correspondant de la *Société Académique de Laon*, qu'il connaissait bien les lieux et que les bâtiments construits à cet emplacement ont eu tendance – comme il le précise – à s'effondrer, ce qui est une des caractéristiques des constructions sur terrain meuble ou remblayé. On peut arguer du fait que le sous-sol de la ville est truffé de carrières et que ce « fossé » vu par Théophile Grégoire peut n'être, en réalité, qu'une ou plusieurs carrières communicant entre elles mais cette hypothèse est affaiblie par le tracé bien convexe que révèle la succession des rues et par l'expérience qu'on peut prêter à Théophile Grégoire ; il différencie nettement, d'ailleurs, caves et carrières qu'il appelle « souterrains » (GRÉGOIRE, 1846, p. 48-50).

En outre, Théophile Grégoire rapporte aussi qu'à l'endroit où la rue des Vivants passe au-dessus de ce fossé, il s'y trouve des « restes rougeâtres, à vieilles sculptures à ses lucarnes, de la demeure des soldats, limitée par une place et trois rues, poste de la défense » (GRÉGOIRE, 1846, p. 34). Cette description sibylline révèle l'existence, là, d'un élément militaire. La fonction de ce bâtiment particulier s'éclaire si on le met en relation avec le rétrécissement de la rue des Vivants qui est porté sur le cadastre de 1829, au droit de l'intersection de cette rue avec le présumé fossé : ce goulot d'étranglement – qui existe toujours – est typique de l'emplacement d'une porte disparue qui barrait la rue. Il faut donc identifier, dans le bâtiment décrit par T. Grégoire, une ancienne porte urbaine. Les lucarnes et les sculptures dont cet édifice était paré, en conférant au bâtiment un prestige certain, confirment ce rôle de porte.

Manifestement, a été construit à une date indéterminée un rempart de barrage axé nord-sud, constitué d'un fossé et d'une enceinte en bois ou en pierre et accessible par une porte monumentale aménagée dans sa partie méridionale (fig. 3). L'emplacement de cette porte, au droit de la rue des Vivants, n'est pas pour étonner puisque cette rue, qui conduit à l'église Saint-Sauveur, est l'ancienne rue principale de l'agglomération. Il est logique de trouver, sur son passage, une porte urbaine.

## UNE VILLE POLYNUCLÉAIRE

En terme d'évolution topographique, il y aurait donc eu un premier ensemble urbain qui se serait développé à l'extérieur de l'enceinte castrale, en avant de la porte Maître-Odon, et qui aurait été limité par une enceinte doublée d'un fossé. Ensuite, deux ensembles générés chacun par une place – donc créés dans un but commercial – auraient été installés à l'extérieur de cette enceinte urbaine, sur la totalité de l'espace du plateau enclos. Pour l'aménagement de ces deux places et de leurs abords, deux hypothèses sont envisageables : soit les deux places ont été construites – simultanément ou non – avant la mise en place de l'enceinte du XIII<sup>e</sup> siècle, soit elles ont été le résultat d'un aménagement postérieur à l'érection de cette fortification. L'édification de la nouvelle enceinte de pierre a entraîné la désaffectation du premier rempart urbain et, à terme, sa disparition et son oubli, mais l'identité de l'emprise urbaine qu'il délimitait, elle, a survécu dans les esprits.

Ce schéma évolutif fréquent, suggéré par l'analyse topographique du cadastre « napoléonien », demande maintenant à être éclairé par l'étude des quelques textes encore disponibles.

## UNE ÉVOLUTION TOPOGRAPHIQUE COMPLEXE MAIS COURANTE

### LES LIEUX AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le plus ancien document conservé qui révèle la topographie de la ville de Coucy remonte à 1225-1226 n.s. En janvier de cette année-là, l'évêque de Laon dut régler un différend ayant trait aux droits paroissiaux survenu entre les habitants de Coucy et l'abbaye de Nogent, détentrice desdits droits. L'accord trouvé par l'évêque comprenait – entre autres - l'obligation pour *unus capitalium corporum tam de burgo quam de foro Cociacensi exceptis*

12) - L'hôtel de ville fut érigé en bordure de la place de Haut à l'époque moderne, après que la Ville ait quitté, en 1551, l'auditoire aménagé dans le logis de la porte de Laon (voir *infra* paragraphe sur l'auditoire).

*hominibus et mulieribus infra castellum manentibus qui ad hanc conventionem non tenentur* d'aller en procession à l'abbaye de Nogent (ADA, H 325, p. 253-256). Dans cet acte, trois entités sont distinguées: le bourg (*burgus*), le marché (*forum*) et un lieu fortifié (*castellum*). Essayons de les identifier. En 1226, la nouvelle enceinte urbaine est en cours de construction. N. Faucherre, qui a étudié la porte de Laon, en date l'édification des années 1225-1226 (FAUCHERRE & SAUTEREAU, 1994, p. 275). Cette analyse confirme le texte de 1303 qui attribue la paternité des travaux des nouvelles fortifications à Enguerrand III – 1190-1242 (13). Il est vraisemblable d'ailleurs que ces travaux étaient terminés avant la mort d'Enguerrand III, en 1242, et qu'ils ont contribué à la ruine du sire de Coucy, puisqu'en 1239 ce dernier peine à payer la dot de 1000 livres sterling qu'il s'est engagé à verser à sa fille ; il vient alors de la marier au roi d'Écosse (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 435). Donc en 1226, les lieux se composent du nouveau château et de sa basse-cour qui occupent l'extrémité occidentale du promontoire rocheux, d'une entité urbaine développée à l'ouest du complexe castral et limitée par une enceinte et un fossé, et de l'espace enclos par le nouveau mur fortifié. Se retrouve, là, les trois entités du texte de 1226 : le *castellum*, dont les habitants bénéficient d'un régime particulier puisqu'ils sont exemptés de la corvée de la procession, correspond vraisemblablement à l'emprise castrale, c'est-à-dire au château et à sa basse-cour ; le *burgus*, lieu préposé au commerce et à l'artisanat, s'identifie avec la zone située à l'orient de la basse-cour du château ; le *forum*, zone de marché, concorde à la zone nouvellement fermée par l'enceinte urbaine d'Enguerrand III où se développent – ou bien se développeront – les deux places et leurs maisons contiguës.

Il est possible d'affiner l'analyse. Sur le plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle, le tissu urbain du quartier de la porte Maître-Odon et celui des deux places de marché, ainsi que l'accès à ces places par les angles, indiquent un tracé préétabli (LAVEDAN & HUGUENAY, 1974, p. 151 ; voir aussi fig. 2).

#### LES DEUX PLACES DE MARCHÉ

L'ensemble qui s'articule autour de la place de Haut est généré par la rue qui mène de l'église Saint-Sauveur au château (actuelle rue des Vivants) – les voies sont perpendiculaires à cet axe (rue de l'Église, rue des Épousées) et les parcelles des fronts de la rue des Vivants lui sont parallèles ou perpendiculaires – ce qui sous-entend que la rue est antérieure à l'aménagement de la place. Cet axe est l'ancienne rue principale de la ville et c'est sur son tracé que se localisent d'une part l'hôtel-Dieu et, d'autre part, la porte urbaine qui permettait de pénétrer dans le quartier de la porte Maître-Odon.

Il est normal de trouver au débouché d'une porte, à l'extérieur d'un mur de ville, un quartier marchand qui s'est développé sous l'impulsion du passage entraîné par la sortie de la ville et l'attraction exercée par l'église Saint-Sauveur, ainsi qu'un établissement hospitalier (TOUATI, 2004). Ce fait milite pour une formation ancienne de cette zone, antérieure à la mise en place du quartier de la place de Bas.

Il est donc très plausible d'avancer qu'Enguerrand III a demandé à ses architectes de créer une nouvelle enceinte urbaine plus grande que la précédente dans le but d'y installer un quartier commerçant rationnellement aménagé. Tout autorise donc à avancer que les architectes du sire de Coucy ont repris l'urbanisation, sans doute spontanée, qui s'était établie à la sortie de l'ancienne porte de ville et qu'ils ont aménagé les lieux au mieux en traçant deux vastes places entourées de rues à peu près rectilignes, conférant ainsi à l'ensemble un visage de villeneuve. Il convient de noter, cependant, le tracé particulier de la rue Traversière, au nord de la place de Bas, dont l'incurvation reprend vraisemblablement le tracé d'un chemin plus ancien ou alors qui est tributaire d'une contrainte encore non identifiée.

Enfin, dernière constatation à considérer, le fait que le tissu urbain du quartier de la porte Maître-Odon et celui qui environne la Grande Rue épousent le tracé du rempart, tandis que les parcelles générées directement par les deux places s'en détachent totalement. Il faut sans doute voir, dans les deux premiers cas, le résultat d'une urbanisation contrainte par un espace étroit: la petite superficie du quartier de la porte Maître-Odon incite à ne pas perdre un pouce de terrain, et le quartier généré par la Grande Rue ne s'éloigne pas de l'axe viaire. En revanche, dans le troisième cas, celui des deux places de marché, l'urbanisation se fait en contexte de plateau, la surface n'est pas une contrainte et s'il n'y a pas adéquation entre le tissu urbain et le tracé du rempart, c'est que ce dernier est obligatoirement lié à l'assiette géographique locale pour des raisons d'efficacité militaire, alors que l'aménagement d'un tissu urbain préétabli peut s'en affranchir.

#### LE BOURG

Le quartier de la porte Maître-Odon offre aussi un plan préétabli qui met en valeur, non pas la place qui s'y trouve (actuelle place de l'Hôtel-Dieu), mais la trame viaire: la place dépend de la trame viaire tandis que dans le cas des deux places de marché,

(13) - Le Lignage de Coucy (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 324). Ce document, du tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, est très proche, chronologiquement, des faits et l'attribution à Enguerrand III n'est pas douteuse.

les places génèrent le réseau des rues. Cette trame viaire est parfaitement calquée sur le tracé du rempart du XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui en date l'aménagement.

La rue Maître-Eudon est la voie qui longe le fossé de la basse-cour du XIII<sup>e</sup> siècle ; elle amorce deux retours vers l'est, l'un au nord est parfaitement parallèle au rempart du XIII<sup>e</sup> siècle, partie de la rue Maître-Eudon qui est acquise par l'hôtel-Dieu en 1903 pour s'agrandir (14), tandis que le second, au sud, s'en détache (rue de la Poterne). Il s'agit là d'une anomalie qui peut être liée au système de fortification précédent ou à un obstacle situé au sud de la rue, entre celle-ci et la courtine du XIII<sup>e</sup> siècle. Passant au milieu de ce U parfaitement dessiné, perpendiculairement à la portion nord-sud de la rue Maître-Eudon, se trouve la rue du Château, ce qui donne à l'ensemble l'aspect d'un plan en trident. Les trois rues (Maître-Eudon, du Château et de la Poterne) aboutissent à une place: les rues Maître-Eudon et de la Poterne, aux angles nord-ouest et sud-ouest de la place (15), la rue du Château au milieu de son flanc ouest. Cette place se raccorde à la Grande Rue par son angle sud-est. Au nord-est, une nouvelle voie est aménagée pour permettre d'accéder plus rapidement à la zone des marchés et économiser le détour par l'ancienne porte urbaine, placée trop au sud. C'est la raison du percement de la rue de la Prison (actuelle partie orientale de la rue du Château) qui a été ouverte à peu près au centre de l'ancien rempart urbain, lequel a dû être vite colonisé. Il est évident que, dans cet aménagement de la place et de la trame viaire du bourg, ce n'est pas le facteur économique qui prédomine mais le facteur politique ; l'élément économique est, là, secondaire. C'est le prestige du sire de Coucy qui est mis en exergue par le biais d'une véritable mise en scène de l'accès au château. Cette place sert, essentiellement, le prestige du sire de Coucy et joue le rôle de sas entre la zone économique et la zone aristocratique. Elle seule donne accès à cette sorte de voie triomphale qu'est la rue du Château qui mène à la porte Maître-Odon, entrée monumentale de l'emprise castrale et deuxième manifestation théâtrale de la puissance du sire de Coucy après la porte de Laon et avant la grandeur de l'entrée du château lui-même. Il y a une progression dans le triomphal qui est très nette entre l'extérieur de la ville et le château. Il est regrettable que les bâtiments entourant cette place aient disparu, leur architecture ayant pu participer à la gloire du sire. Toujours est-il qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le centre de gravité de la ville change: le quartier de la Grande Rue est délaissé au profit de la zone de la place de Haut. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'époque moderne ce soit sur les bords de cette place que se sont greffés les bâtiments importants de la ville: beffroi, hôtel de ville, maison du Gouverneur, église des Récollets.

(14) - Voir note 8.

Une telle action d'urbanisme de la part d'Enguerrand III n'est pas pour étonner car avant lui le phénomène est déjà attesté: Philippe Auguste a souvent doublé l'édification de ses enceintes urbaines par des programmes d'urbanisme structuré comme Paris, Melun, Saumur (MABIRE LA CAILLE, 2000 b). Par ailleurs, les créations préétablies sont des pratiques familières à la famille de Coucy: plusieurs villeneuves sont à mettre à leur actif, en particulier Landouzy-la-Ville (Aisne), créée par paréage avec l'abbaye de Foigny en 1168, qui fut dotée d'une place publique de 4 jalois d'étendue – soit 1,37 ha (16) – à laquelle aboutissaient quatre rues principales (MOREAU, 1871, p. 171-174; BARTHÉLÉMY, 1984, p. 134, 240). En revanche, la mise en scène du paysage urbain qui a été faite dans le vieux bourg et la progression théâtrale du cheminement dans la ville sont propres à Enguerrand III.

#### DU CHÂTEAU À LA VILLE

##### L'agglomération du XII<sup>e</sup> siècle

La vie urbaine de Coucy émerge de façon précise au XII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs éléments l'attestent. En 1166, apparaît la première mention d'un bourgeois de Coucy (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 328); en 1178, c'est de Robert, maire de Coucy, dont il est question (DE LÉPINOIS, après 1830, p. 102); en 1193, des tentatives sont manifestement faites par les habitants pour se doter d'une église paroissiale (17); en 1197, les habitants de Coucy obtiennent l'octroi d'une charte de paix (MELLEVILLE, 1848, p. 74-78; BARTHÉLÉMY, 1984, p. 328). Il est visible que dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, une communauté se structure et pèse de plus en plus sur les pouvoirs laïc et religieux afin d'obtenir deux choses: une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir seigneurial par l'octroi de droits et une autonomie religieuse par la création d'une paroisse. Des deux buts, seul le second fut atteint totalement.

15) - Sur le plan cadastral de 1829, le côté sud de la place de l'Hôtel-Dieu est partiellement occupé par un bâtiment qui, manifestement, a été construit sur l'emprise de la place.

16) - Le jalois vaut, à Landouzy-la-Ville, 34,33172 ares (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 1804-1805, p. 16).

17) - En 1193, le pape Célestin III confirme toutes les possessions de l'abbaye voisine de Nogent, dont relève alors Coucy en terme de ressort paroissial, et précise bien que *nullus oratorium, capellam vel ecclesiam de novo aedificare am cimiterium facere vel in capellis castri Cociacem tam intus quam extra campanas erigere* sans l'accord de l'abbaye de Nogent (ADA, H 325, p. 431-438). Pour amener le pape à préciser cette interdiction dans une bulle de confirmation de biens, il faut qu'il y ait eu des tentatives faites pour établir une paroisse. C'est ce que suggèrent la mise en place de cloches et l'aménagement d'un cimetière.



Cette abondance d'indices urbains confirme l'existence du bourg antérieurement à 1226 et permet de dater l'excroissance urbaine du quartier de la porte Maître-Odon d'au moins la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle sans que sa topographie soit perceptible, les aménagements du XIII<sup>e</sup> siècle l'ayant rendue intangible. Mais peut-on qualifier cet ensemble de ville? Le terme paraît un peu fort. Le terme de « bourgeois » renvoie certes à des pratiques non liées exclusivement à la terre mais la présence d'un maire – tout à la fois chef de communauté et représentant du seigneur – minore ce phénomène. De même, la charte de paix n'est pas une charte de commune et se limite, pour l'essentiel, à transférer à un maire et à des jurés quelques droits de justice civile et criminelle. Aucune mention n'est faite de la prise en charge par la communauté urbaine de l'entretien des murailles de la ville pas plus que n'est créée une milice urbaine. La communauté urbaine de Coucy n'est pas souveraine: elle est toujours contrainte par son seigneur qui, seul, possède le droit de faire entrer ou sortir qui il veut de son bourg. La charte de paix n'est que l'aménagement d'anciennes coutumes, ainsi que le dit le texte, rien de fondamental n'est changé mais, pour les habitants de Coucy, un pas a sans doute été fait: ils sont passés d'une communauté réunie autour d'un maire, agent seigneurial sans grand pouvoir, à une communauté gérée par une équipe plus puissante puisque dotée de quelques droits judiciaires. Certaines villes plus importantes n'en ont pas autant au même moment

(18). Par ailleurs, la ville commence à déborder son enceinte sous l'attraction de l'église Saint-Sauveur – édifée peut-être dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (19) – et il est probable qu'un marché local s'est déjà installé à sa porte comme cela est attesté pour d'autres villes à la même époque comme Melun ou Meaux (fig. 4 et note *infra* paginale 20).

#### La communauté urbaine du XIII<sup>e</sup> siècle

La construction d'une enceinte urbaine ambitieuse par Enguerrand III au début du XIII<sup>e</sup> siècle et l'existence d'un aménagement urbain d'ampleur suggèrent l'existence d'une économie en plein essor, car il faut bien que les gens qui viennent habiter cette nouvelle ville, dont la surface est le double de celle du bourg, soient attirés et retenus par quelque chose de profitable. Il y a donc une raison économique certaine derrière cette action. Ce facteur économique est vraisemblablement plus à lier à la puissance de la maison de Coucy et à la

(18) - Ainsi, Melun qui est totalement sous la dépendance de deux seigneurs, le roi de France et l'abbaye de Saint-Père, et qui n'a connu, à la période médiévale, que des maires délégués par les seigneurs ou des prévôts (MABIRE LA CAILLE, 2000 a).

(19) - Voir la contribution d'Élizabeth BAIL-DHÉ sur l'église Saint-Sauveur.

(20) - Recherches en cours de Cl. MABIRE LA CAILLE.

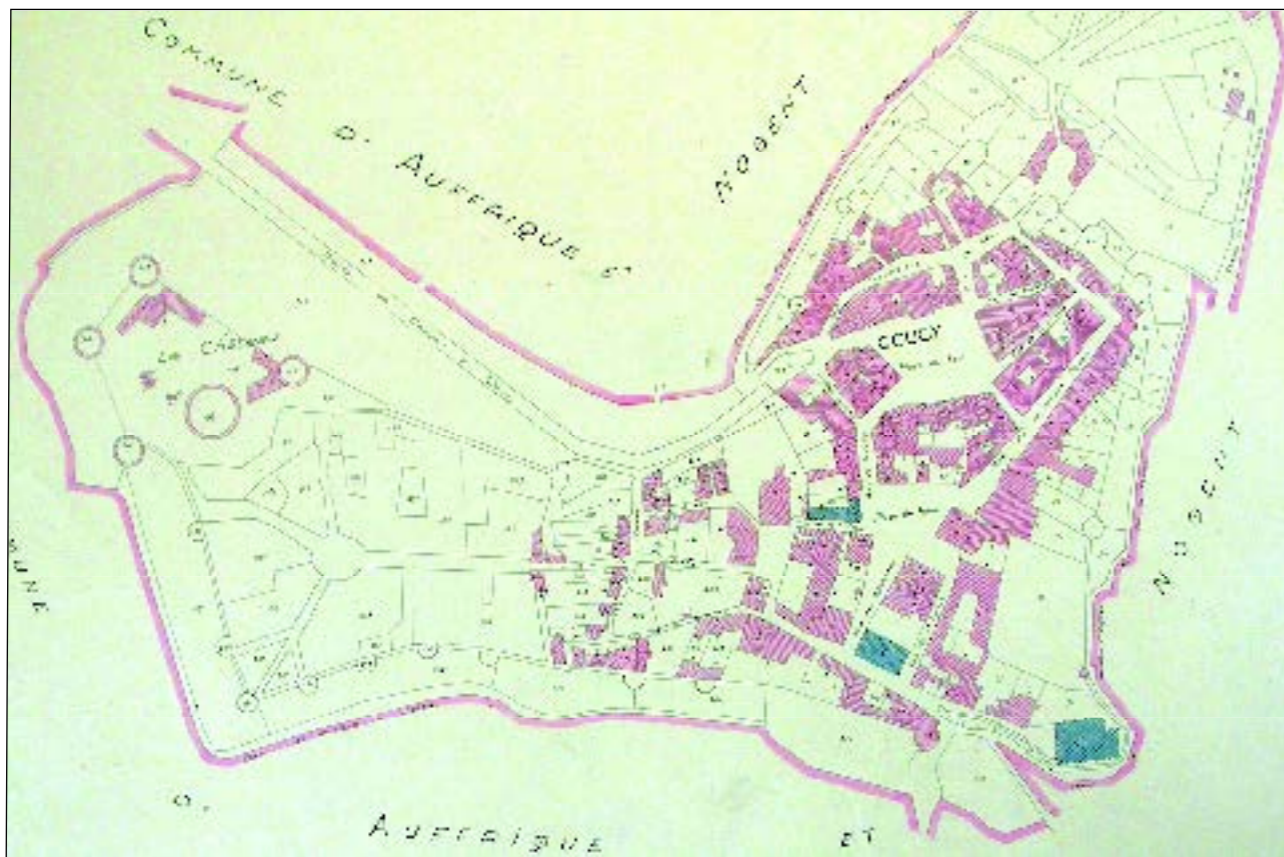


Fig. 4 - Cadastre de 1829 dit cadastre « napoléonien ».

présence d'une cour brillante qu'aux ressources locales et ce sont les passages de marchands qui se rendent à différentes foires qui sont concernés. La richesse de la maison de Coucy à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle peut, à elle seule, inciter certains commerçants à inclure dans leur trajet ce détour temporaire et le nouveau quartier des marchés de Coucy a pu être conçu, dans l'esprit d'Enguerrand III, comme une étape intéressante dans un réseau de foires plus importantes.

#### Un auditoire

Ce souci du développement économique de la ville, dont témoigne Enguerrand III, est perceptible dans la façon dont il met en valeur les représentants de la communauté urbaine. Selon une déclaration du corps de ville du 20 janvier 1547-1548 n.s., le maire et les jurés de la ville ont disposé, dès leur création, d'un lieu de réunion ou auditoire construit pour eux par les seigneurs: « *Item* au moyen de ce que les dits Maire et Jurez ont comme dit est, cognoissance des causes intentées par-devant eulx tant en matières de délits, comme autrement, ils ont dès la création des donations de ladite Mairye, une Chambre et Auditoire où ils tiennent par chacune septmaine leurs Plaids ordinaires et délibèrent des affaires de la dite Ville » (DUFOR, 1910, p. 95-100). Il s'agit du grand bâtiment qui s'adosse à la porte de Laon, du côté de la ville. Un fragment de comptes de travaux effectués à cette porte, en 1551, en témoigne: « Les dis deux grosses tours de la dite porte de Coucy allant à Laon et corps de logis y joignant (...) duquel corps de logis et auditoire ont esté prins par les officiers de la justice pour le roy audict Coucy pour s'en ayder à la construction d'un autre corps de logis de plaideryes » (B.M.S., Fonds Périn, n° 59). Ce bâtiment était encore debout en 1857; c'était au premier étage que se réunissaient les représentants de la ville: « deux escaliers (21) y conduisaient, l'un à gauche a disparu, l'autre à droite et se voyant encore dans une cour de l'auberge des Trois Empereurs, cour qui porte encore le nom significatif de Cour des Plaids » (GRÉGOIRE, 1858, p. 345). C'était un beau bâtiment, richement orné (22). La salle de réunion des représentants de la ville, au premier étage, a été identifiée comme telle par N. Faucherre (FAUCHERRE & SAUTEREAU, 1994, p. 277). Elle ne comportait aucun élément militaire, était dotée d'aménagements résidentiels (cinq vastes baies à coussièges, deux latrines, une grande

(21) - Ces escaliers sont sans doute des aménagements postérieurs.

(22) - Un éboulement mit au jour, en 1830, au niveau du premier étage, des peintures murales (GRÉGOIRE, 1858, p. 345). Des traces de décor polychrome ont été aussi retrouvées par N. Faucherre (FAUCHERRE & SAUTEREAU, 1994)

cheminée) et se trouvait presque isolée de la partie militaire de la porte à laquelle elle n'était reliée que par deux accès. L'analyse architecturale atteste bien l'existence d'une salle à fonction publique dans le logis de la porte de Laon, et confirme en cela le texte de 1548; en revanche, la construction de ce bâtiment est à mettre en liaison avec les rénovations urbaines d'Enguerrand III et non l'établissement de la paix en 1193, par sa mère. Mais peut-être, un autre bâtiment a-t-il existé entre temps?

La largesse d'Enguerrand III envers les représentants de la ville est à nuancer, car si le sire de Coucy a fait preuve de générosité envers celle-ci, il s'en est quand même méfié. En effet, N. Faucherre s'étonne de ce que la circulation était très « morcelée » entre le rez-de-chaussée et l'étage de la salle de ville alors qu'aux niveaux supérieurs, consacrés à la défense, la circulation était particulièrement aisée. Il faut voir dans l'accès difficile à la salle de ville un système pour empêcher les notables de fuir en cas de différend avec le seigneur et un moyen pour ce dernier de les garder à sa discrétion. Le logis de la porte de Laon apparaît plus comme « un piège à notables » que comme un symbole de la puissance de la ville et on ne peut pas suivre N. Faucherre lorsqu'il écrit que le crénelage qui affecte la façade du logis côté ville « affirme uniquement la marque symbolique d'un pouvoir, celui de la commune triomphante et de ses droits de justice » (FAUCHERRE & SAUTEREAU, 1994, p. 275). Au contraire, tout clame la puissance du pouvoir seigneurial et sa mainmise sur les représentants de la ville. Il faut voir dans le luxe et le confort de la salle de ville, des égards pour des personnes qui possèdent un potentiel économique indéniable et qui doivent en faire bon usage dans l'intérêt de la ville, certes, mais aussi dans celui de son seigneur.

#### Un beffroi

La déclaration de 1548 signale aussi l'existence d'un beffroi édifié à proximité de la porte de Laon: « assis près de laquelle Auditoire il y a pareillement un Beffroy où est la cloche de la Ville lequel Beffroy sert tant pour prison que pour faire Guet en temps de guerres, et aussi à retirer les Bastons, Artillerie et autres Munitions de guerre pour la dite Ville; dedans lequel Beffroy est l'horloge d'icelle ville, la cloche de laquelle horloge sert tous les lundy à sonner les plaids des dits Maire et Jurez, et aussi quand il convient assembler les habitants de la dite communauté pour les affaires et corvées de la dite Ville, semblablement quand il advient aucuns inconvénients de Feu en la dite Ville, Paix et Commune et autres choses qui requerront assemblée du peuple et habitants de la dite Communauté pour le bien et profit d'icelle (...). *Item* assez près du dit Beffroy y a une petite place que les dits Maire et jurez ont baillé à rentes pour le profit de la dite

communauté moyennant la somme de quarante sols Parisis à réservation du passage de trois ou quatre pieds de large pour aller au dit Beffroy ou à la dite Chambre (23) » (DUFOR, 1910, p. 95-100). Le texte ne précise pas la date de construction de ce beffroi mais il n'en parle pas comme d'une construction neuve: compte tenu de la date du texte, il s'agit sans doute d'un édifice médiéval. Peut-être faut-il y voir une œuvre d'Enguerrand III ou celle d'un de ses descendants? Pour l'heure, à cause du manque de documents, on ne peut trancher d'autant que ce beffroi a été détruit entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant. En effet, par arrêt du conseil du 16 juillet 1606, le roi ordonne sa reconstruction sur les ruines de l'église Saint-François (24) détruite par les Calvinistes lors du pillage de la ville en 1567 (DUFOR, 1910, p. 93-94).

### Un hôtel-Dieu

L'hôtel-Dieu de Coucy se dressait, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le long de la rue des Vivants, entre la rue des Epousées et celle du Gouverneur (25). Trop étroit, il fut transféré à partir de 1748 au nord de la place du Grenier à Sel, actuelle place de l'Hôtel-Dieu (ADA, C 665 ; DUFOR, 1910, p. 103). Il est possible que l'hôtel-Dieu ait été aussi une création d'Enguerrand III. Le chanoine Étienne Dufour rapporte qu'il a vu inscrites, au fronton du bâtiment, les dates suivantes « 1203 – 1750 – 1868 » (DUFOR, 1910, p. 102-102). Gaston Bigot, l'ancien économiste de l'hospice de Coucy – simple changement de nom de l'hôtel-Dieu lié à la Révolution – avance aussi la date de 1203 tout en disant que le plus ancien texte qui était conservé dans les archives de l'hospice remontait à 1420 (ANONYME, 1930). Ce personnage, qui a fait ses recherches au sein même de l'établissement hospitalier avant la date fatidique de 1917, a pu avoir à sa disposition des documents disparus. L'emplacement de l'hôtel-Dieu en bordure de la rue des Vivants, dont le tracé est manifestement antérieur à l'aménagement de la place de Haut, milite en faveur d'une date ancienne. Sa position écartée des nouveaux noyaux urbains du XIII<sup>e</sup> siècle suggère deux hypothèses: soit il s'agit d'une fondation d'Enguerrand III et celui-ci a écarté délibérément l'établissement hospitalier des zones peuplées pour des raisons d'hygiène et de calme, soit l'édifice est antérieur à l'époque d'Enguerrand puisqu'il apparaît manifestement lié à la Grande Rue et à l'ancienne porte urbaine.

### Une paroisse

Enfin, c'est au moment où Enguerrand III aménage sa ville nouvelle que la communauté urbaine acquiert le droit d'ériger une paroisse. Après l'avertissement de la bulle de 1193, les choses se sont calmées et il n'est plus question de droits paroissiaux que s'arrogeraient les gens de Coucy,

mais l'affaire reprend moins de vingt ans après. En 1212 (MOREAU, 1871, p. 244), une altercation très vive oppose l'abbaye de Nogent, au desservant de l'église Saint-Sauveur, Étienne, qui a installé des cloches dans son lieu de culte. Un procès s'ensuit qu'Étienne perd en 1218 (26). Mais le malaise est présent. Les habitants de Coucy ne veulent plus dépendre de la paroisse de Nogent. En 1221 et 1222, certaines personnes de Coucy vont se faire enterrer à Prémontré ce qui entraîne une réaction vive de la part de l'abbaye de Nogent (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 131). À nouveau, en 1224 et 1225, le conflit éclate entre Nogent et le maire et les jurés de Coucy qui demandent le droit pour Saint-Sauveur d'avoir des cloches et un cimetière: *Cum ad huc discordia vertaretur inter ecclesiam de Nogento et maiorem, juratos totamque Cociacensis castro communiam eo quod dicti major et jurati cemiterium et campanas apud Sancti Salvatoris ecclesiam erigere volebant* (ADA, H 325, p. 142). En janvier 1226, l'affaire trouve son dénouement dans l'accord de Nogent de transformer Saint-Sauveur en église paroissiale à charge pour la nouvelle paroisse de reconnaître sa dépendance envers l'abbaye de Nogent, de donner à cette dernière la moitié des legs qui seront faits à Saint-Sauveur et à la condition qu'un des dirigeants de chaque regroupement d'habitants (*capitalium corporum*) – dont la nature n'est pas précisée – du bourg et du marché irait en procession à l'église de Nogent, à Pâques et à la Pentecôte, pour y entendre la messe (ADA, H 325, p. 235-256). Cette création paroissiale, arrachée à Nogent, est vraisemblablement à mettre en rapport avec l'aménagement des nouveaux quartiers et l'achèvement de l'enceinte

(23) - Cette petite place décrite correspond à la Cour des Plaids mentionnée par T. Grégoire (voir *supra*, paragraphe sur l'auditoire).

(24) - L'église Saint-François était une église a priori moderne, fondée par des Récollets (information glanée dans les notes prises par Madame Lefèvre-Tranchard lors de ses recherches, mais la référence manque et elle n'a pas encore été retrouvée). Elle se localisait le long de la place de Haut, du côté occidental. Son emplacement servit aussi à la construction de l'hôtel de ville (DUFOR, 1910, p. 93-94).

(25) - L'hôtel-Dieu « était situé non loin de la porte de Soissons, en face du four banal, dans la rue des Vivants d'un côté et dans celle des Épousées de l'autre, à l'endroit occupé aujourd'hui par la gendarmerie qui appartient encore à l'hospice. En l'année 1750, il fut établi sur la place du Grenier à Sel appelée maintenant place de l'Hôtel-Dieu sur un terrain acquis du seigneur de Nouvion-le-Comte par contrat passé devant Me Fontaine, notaire à Ribemont le 10 septembre 1747 » (DUFOR, 1910, p. 103).

(26) - *Cum Stephanus presbiter ecclesiae Sancti Salvatoris de Castro Cociacensi campanas sine assensu abbatis et monachorum de Nogento habere praefunderet* (ADA, E 325, p. 140).

urbaine qui donne ainsi une cohésion à la nouvelle entité créée. L'acharnement de Nogent à ne pas se laisser déposséder va aussi dans ce sens: l'abbaye ne s'est pas laissée faire facilement car, abandonner les droits paroissiaux sur une ville en période d'expansion démographique, devait entraîner pour elle un très gros manque à gagner. En tout cas, les tentatives répétées faites par les gens de Coucy pour obtenir une paroisse révèlent de façon sûre que la communauté s'étoffe depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

### CONCLUSION

Le rôle d'Enguerrand III a été primordial dans l'aménagement urbain de Coucy. Il a structuré, organisé, mis en ordre sa ville tout comme Philippe Auguste l'avait fait avant lui. Mais son action ne doit pas cacher celle de ses prédécesseurs, en particulier l'œuvre de Raoul I<sup>er</sup>, son père, qui tint la terre de Coucy de 1160 à 1190 (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 100-103). C'est avec Raoul I<sup>er</sup> que les sires de Coucy s'implantent solidement et commencent à briller de tous leurs feux. C'est sous Raoul que la fortune des Coucy se développe par le biais des wionages, ces taxes prélevées par les sires sur les personnes – essentiellement les marchands – traversant leurs domaines (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 87). C'est à Raoul, que l'on doit la fondation de plusieurs villes neuves et c'est sous son *dominium* que la communauté urbaine coucyssienne commence à être perçue. Enfin, c'est le premier de la lignée des Coucy à se hisser à un niveau de grand prince: il structure sa cour en la dotant d'un sénéchal, d'un chambellan et d'un bouteiller, il s'attribue – et c'est le seul du lignage à l'avoir fait – le droit de frapper monnaies, et pour bien montrer sa réussite, il épouse la nièce du roi de France, ce qui propulse le lignage dans la famille royale (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 100-110). Le fils a suivi le chemin tracé par le père et les deux actions ne peuvent être dissociées, même si les réalisations d'Enguerrand III sont plus spectaculaires que celles de Raoul. La ville de Coucy, telle qu'on la perçoit à l'heure actuelle, est née de ces deux hommes.

L'agglomération coucyssienne, que l'on voit puissamment entrer dans l'Histoire avec Enguerrand III, était en gestation sous Raoul I<sup>er</sup>, simplement ses caractères urbains étaient moins affirmés et ils étaient sans cohésion. Force est de constater que la construction d'une enceinte urbaine et la mise en valeur de caractères économiques (places, auditoire) sont des facteurs décisifs dans l'accession à ce qui peut être qualifié de ville à cette époque. Le cas de la ville de Melun, en Seine-et-Marne, est totalement similaire, tant dans le domaine de l'évolution topographique que dans celui des périodes chronologiques auxquelles ces évolutions se firent. Ces agglomérations secondaires, nées d'une volonté politique et d'une puissance

financière, ont eu des durées de vie courte et des futurs sans gloire car la planification s'est faite à court terme en tenant compte de la conjoncture du moment et sans qu'il y ait de projection dans l'avenir: c'est le cas de Melun et de son enceinte sous Philippe Auguste, c'est le cas de Coucy sous Enguerrand III. La maîtrise du phénomène urbain à long terme n'est pas le souci des puissants des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles qui ne raisonnent qu'en fonction de l'intérêt immédiat: pour Philippe Auguste, c'est le danger des possessions champenoises voisines qui l'amène à fortifier Melun, tout en incluant dans sa ville le facteur économique de façon à rentabiliser au maximum son action; pour Enguerrand de Coucy, outre l'affirmation de sa puissance militaire et de son prestige personnel, c'est la situation géographique de son domaine sur les axes commerciaux reliant la Champagne à la Flandre qui doit l'inciter à transformer et réparer sa ville. Obligatoirement, ces agglomérations sont fragiles, il suffit que le motif de la construction disparaisse pour que la création périclite. C'est ce qui se passe à Melun où la ville construite par Philippe Auguste ne remplit les fonctions pour lesquelles elle a été structurée que pendant soixante-dix à quatre-vingts ans, jusqu'au rattachement de la Champagne au domaine de France. C'est ce qui se passe aussi à Coucy à partir du moment où les axes commerciaux se modifient. Cette ville, artificiellement construite, végète à la fin du Moyen Âge, même si d'autres facteurs surgissent qui la redynamisent de temps en temps (27). Cet échec est révélé par le fait que le tissu urbain n'a jamais pratiquement débordé les remparts d'Enguerrand – en 1728, les faubourgs de Coucy comptent une vingtaine de maisons seulement (TOUSSAINTS DU PLESSIS, 1728, p. 5) – qu'il n'y a jamais eu qu'une seule paroisse et qu'aucun couvent mendiant ne s'est implanté dans son emprise aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, du moins en l'état actuel des connaissances.

La formation de la ville de Coucy, dans la seconde moitié du Moyen Âge, s'est faite en plusieurs étapes, ce qui est un phénomène courant qui a déjà été étudié dans la région (DESACHY & GUILHOT, 1999). Dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Coucy se compose d'une emprise castrale et d'un bourg, avec sans doute, aussi, un petit marché à l'extérieur de la porte du bourg. Ensuite, au début du siècle suivant, apparaît une agglomération orgueilleuse, structurée, qui répond à l'idée que les puissants dotés d'une grande aisance financière se font d'une ville: un tissu urbain organisé rationnellement,

(27) - Essentiellement des paramètres militaires comme celui qui, en 1551, fait transformer le niveau supérieur de la porte de Laon en terrasse d'artillerie (BMS, Fonds Périn, n° 59).

entouré d'un rempart imposant, muni de facteurs économiques et pouvant se prêter à des mises en scènes théâtrales. Mais qu'en était-il avant? Au vu de la très grande emprise de la basse-cour du château, on ne peut pas exclure la possibilité qu'une petite agglomération s'y soit développée. Quelques documents mentionnent bien que des maisons de type urbain s'y dressaient, mais ils sont tardifs – du XV<sup>e</sup> siècle (28). Il est vraisemblable, compte tenu de l'état lacunaire de la documentation archivistique, que des fouilles pourraient répondre à la question.

(28) - En 1406, le duc d'Orléans achète quatre maisons, dont l'hôtel du Cerf, situées dans la basse-cour du château de Coucy, entre la porte et le prieuré (DE SARS, 1931, p. 185).

## SOURCES

### Abréviations

ADA – Archives départementales de l'Aisne

BMS – Bibliothèque municipale de Soissons

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L' AISNE

C 665 – Hôtel-Dieu de Coucy, mémoire des administrateurs de l'hôtel-Dieu, 15 novembre 1749.

H 325 – Abbaye de Nogent, Dom Victor COTRON, *Chronicon ecclesiae ac monasterii Beatae Mariae de Nogento*, 1665.

S 6978 – Plans d'alignement, plan des terrains échangés entre la Ville et l'Hospice de Coucy-le-Château levé par Adonis LAMY, géomètre expert à Coucy-le-Château, 19 septembre 1903.

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SOISSONS

Fonds Périn, n° 59 – Porte de Laon. Travaux de restauration et de remaniements de 1552. Fragment du compte de la dépense de ces divers travaux, copie et analyse, en particulier, du compte du 26 septembre au 15 octobre 1551, certifié le 15 août 1552.

### MAIRIE DE COUCY

Plan cadastral de Coucy-le-Château, 1829.

## BIBLIOGRAPHIE

ANONYME (1930) – « Coucy-le-Château - Un peu d'histoire locale: l'hôtel-Dieu », *La Dépêche de l'Aisne*, 26 février 1930.

BARTHÉLEMY Dominique (1984) – *Les deux âges de la seigneurie banale, Coucy (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris.

BURIDAN Jean-Baptiste (1630) – *Coutumes particulières et locales du bailliage et gouvernement de Coucy en ce qui est de l'ancien ressort du bailliage de Vermandois et prévosté foraine de Laon*, Chez Nicolas Hécart, Laon.

DE LÉPINOIS Chevalier E. (après 1830) – *Histoire de la ville et des sires de Coucy*, Dumoulin libraire/De Bois-Adam libraire, Paris.

DE SARS Maxime (1931) - *Le Laonnois féodal*, tome IV, « Comté d'Anizy, Marquisat de Coucy, Comté de Roucy, mouvances diverses », réédition Office du livre d'histoire, Paris, 1997 (Monographies des villes et villages de France).

DESACHY Bruno & GUILHOT Jean-Olivier directeurs (1999) – *Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie*, Revue archéologique de Picardie, n° spécial 16.

DUFOUR Chanoine Étienne (1910) – *Coucy-le-Château et ses environs*, Imprimerie G. Nougarede, Soissons.

DUREY-BLARY Véronique (1998) – *Coucy-le-Château (Aisne) – Le château – Évaluation archéologique n° 98-124*, 11 au 20 mai 1998, SRA de Picardie, Amiens.

FAUCHERRE Nicolas & SAUTEREAU Pierre-Emmanuel (1994) – « La porte de Laon à Coucy », *Congrès Archéologiques de France - Aisne méridionale* (148<sup>e</sup> session, 1990), tome I, p. 263-284.

GRÉGOIRE Théophile (1846) – *Les ruines de Coucy*, Huriez, Laon.

GRÉGOIRE Théophile (1858) – « La porte militaire de Coucy vers Laon », *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome VII, 1858, p. 343-348.

GRÉGOIRE Théophile (1861) – « Notice sur les travaux de restauration du château de Coucy », *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XI, 1861, 2<sup>e</sup> séance (22 novembre 1859), p. 23-29.

LAVEDAN Pierre & HUGUENEY Jeanne (1974) – *L'urbanisme au Moyen Âge*, Droz, Genève.

LEFÈVRE-PONTALIS Eugène (1909) - *Le château de Coucy*, Henri Laurens éditeur, Paris (Petite monographie des grands édifices de la France).

MABIRE LA CAILLE Claire (2000 a) – « La topographie de Melun et son évolution au Moyen Âge » *Art et architecture à Melun au Moyen Âge*, sous la direction d'Y. GALLET, Picard, Paris, p. 81-100.

MABIRE LA CAILLE Claire (2000 b) – « Melun au XIII<sup>e</sup> siècle: une ville parfaite? », *Kubaba III*, volume II, p. 35-47.

MELLEVILLE Mr (1848) – *Histoire de la ville et des sires de Coucy-le-Château suivie d'une notice historique sur Anizy, Marle, Vervins, La Fère, Saint-Gobain, Pinon, Folembay, Saint-Lambert et sur les anciennes abbayes de Nogent et de Prémontré*, Imprimerie du Journal de l'Aisne, Laon.

MELLEVILLE Maximilien (1865) – *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, 2 tomes, réédition Les éditions de la Tour Gile, s.l., 1996.

MESQUI Jean (1990) – « Les programmes résidentiels du château de Coucy du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Congrès archéologiques de France*, tome I, p. 207-247.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (1804-1805) - *Tableau de conversion des mesures et des poids anciens du département de l'Aisne avec les mesures et les poids nouveaux*, An XIII, Imprimerie de la veuve Melleville, Laon.

MOREAU Jules (1871) – *Notice sur les sires de Coucy d'après les documents originaux précédée d'une étude sur la féodalité et suivie d'une description du château de Coucy*, 2<sup>e</sup> édition, Jules Moreau imprimeur, Chauny.

SOUCHON J. (1901) - *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 – Aisne – Archives civiles – Série E supplément – Tome cinquième – Canton de Coucy-le-Château*, Imprimerie du Journal de l'Aisne, Laon.

TOUATI François-Olivier, directeur (2004) – *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des temps modernes*, La Boutique de l'Histoire, Paris.

TOUSSAINTS DU PLESSIS Dom (1728) – *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*, Chez François Babuty, Paris.